

Table de gestion intégrée des ressources et du territoire – SUD (111-61)
Compte-rendu de la rencontre du 10 avril 2025
Rencontre en visio-conférence

Liste des présences¹ :

Organisation	Représentant-e-s	Présence
Association Coopérative Forestière de St-Elzéar	Jonathan Synott	
Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure inc.	Ronald Cormier	X
Association des pêcheurs sportifs des rivières Cascapédia inc.	Éric Boudreau	
Association provinciale des trappeurs indépendants (APTI) - Conseil de la Gaspésie	Simon Gosselin	
Bois CFM (coopérative forestière Matapédia)	Simon Roy	
Bois d'œuvre Cedrico inc. (Causapcal)	Jean-François Desbiens Vanessa Bouffard Thibault	X
Club des Ornithologues de la Gaspésie	Pierre Poulin	
Conseil de l'Eau Gaspésie Sud	Julie Leblanc Catherine Dutil	X X
Conseil régional de l'environnement GIM	Christian Besnier	X
Coopérative forestière de la Gaspésie	Gabriel Parisé	
Coop Accès Chic-Chocs	Antoine Blier-Dufresne Bruno Béliveau	X
Damabois Division Cap-Chat	Denis Bernier Geneviève Bernier	
Fédération des clubs motoneigistes du Québec (FCMQ)	Alissa Coquereau-Lambert	
Fédération Québécoise des Chasseurs et Pêcheurs (FEDECP) GIM	Anthony Assels	
Fédération québécoise des clubs quads de la Gaspésie et des îles	Mathieu Vallière	
Fédération Québécoise pour le Saumon Atlantique (FQSA)	Christophe Jourdain-Bonneau	X
Gaston Cellard inc		
Groupe de scieries G.D.S. inc	Mathieu Piché Larocque Steve Leblanc	X X
Groupe Lebel	François Godin	X
Groupement agroforestier de la Ristigouche	François Bélanger	
Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs	Pierre-Luc Desjardins	

Mi'gmawei Mawiomi Secretariat	*	
MRC Avignon	Laurent Nadeau	
MRC Bonaventure	Dany Voyer Christian Grenier	
	Charles-Philippe Laflamme Maryse Létourneau	X X
MRC de la Haute-Gaspésie	Louis Babin	
MRC Rocher-Percé	Mario Turbide	
MRC de la Matapédia	Eugénie Arsenault	X
MRC de la Matanie	Marc-André Robert	
Multi Cèdre	Stéphane Cloutier	
Pourvoirie Falls Gully (lacs Robidoux)	Ken Arsenault	
PRAU Gesgepegiag	Martin Cummings	
PRAU Listuguj	Dany Scott Achille Oettli	X
Regroupement des MRC de la Gaspésie	Luc Poirier	
Rosario Poirier inc.	Jean-Pierre Gagnon Jean-Marc Hardy	
Sentier international des Appalaches	Patrick Gendreau	X
Sépaq (réserves fauniques)	Marc-André Bernard	X
Société Cascapédia inc.	Jade Boissonneault	
Société de restauration et de gestion de la Nouvelle	Claude Fecteau	
Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie	Jérôme Pelletier	X
Uniboard Canada	Charles-Philippe Laflamme	X
Yoland Laflamme inc.		

Présences du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs : Steve Bujold, Marc-André Delorme, Caroline Hamelin, Daniel Chouinard ; Samuel Dufour, Étienne Guillemette,

BMIB : Emmanuel Gendron

TGIRT :

Interprète :

¹ À noter que les présences en conférence virtuelle peuvent plus facilement varier durant la rencontre que lors d'une séance en présentiel. Ainsi, les gens indiqués comme présents l'ont été durant un moment lors de la rencontre mais pas nécessairement tout au long de celle-ci. N'hésitez pas à me faire d'une erreur dans les présences.

Mise en garde : Les échanges et décisions rapportés dans ce compte-rendu peuvent découler de travaux et réflexions antérieurs à cette réunion, et les réflexions ont pu se développer davantage par la suite. Il est donc fortement suggéré de consulter l'historique des réunions pour une compréhension approfondie des discussions et décisions. Pour toute question, le lectorat est encouragé à contacter la coordination des TLGIRT de la Gaspésie à l'adresse suivante : tgirtgaspesie@mrcbonaventure.com

Point	Discussions
1. Ouverture de la rencontre	<p>Ouverture de la rencontre Un tour de table est fait.</p>
2. Adoption de l'ordre du jour	<p>L'ordre du jour de la rencontre est présenté. <i>L'ordre du jour est adopté tel que présenté.</i></p>
3. Adoption du compte-rendu	<p>Présentation du compte-rendu de la rencontre du 20 novembre 2024. <i>Le compte rendu est adopté tel que présenté.</i></p>
4. Suivis	<p>Photos relatives à la défoliation causée par la TBE</p> <ul style="list-style-type: none"> Les photos devaient être envoyées à certaines personnes de la 111-61. On ne sait pas si ça a été fait. <p>Le partage des shapefiles des résultats VOIC</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas encore fait entièrement; Guillaume, Steve, Andrew et Danny travaillent sur une potentielle carte interactive pour le site internet de la TGIRT. <p>Comité paysage – le suivi a été fait par Guillaume</p> <ul style="list-style-type: none"> Les gestionnaires des territoires fauniques structurés feront parti de la prochaine rencontre du comité Paysage. <p>Adaptation aux feux de forêt : Inscrit dans la planification des TGIRT Commune</p> <ul style="list-style-type: none"> Il avait été convenu que, lorsque la TGIRT commune allait aborder les changements climatiques, cet élément sera inclus dans les réflexions.
5. Harmonisation du plan d'aménagement forestier opérationnel V.2023-11	<p>Commentaires stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Classement des préoccupations Caribous Classement des préoccupations stratégiques Classement des préoccupations sans harmonisation <p>Le MNRF fait le survol des préoccupations reçues.</p> <p>Le MRNF précise que les harmonisations effectuées aujourd'hui dans la ZHR ne se feront pas en 2025, pour la 111-61.</p> <p>Harmonisation des usages</p> <ul style="list-style-type: none"> 111-61 – 02 Paysage et AEC Lacs Bonaventures <p>Le MNRF fait le survol de la fiche.</p> <p>Interventions</p> <p>« Quel est l'équivalent en pourcentage du peuplement qui meurt? »</p>

- On n'a pas de réponse précise, puisque pour chaque peuplement, le taux de mortalité est différent. Par contre, lorsqu'on fait une récolte totale, on utilise 100 % de la superficie dans le calcul des AEC. À partir du moment que l'épidémie sévère est reconnue, on applique un trek de 80 % pendant 6 ans, puis c'est ensuite régressif au fur et à mesure que le peuplement se régénère. Après une coupe, un trek s'applique pendant 48 ans. Après une coupe sévère, c'est aussi 48 ans, mais le trek commence à 80 %, donc c'est plus long.

« Est-ce que le 80 % est appliqué quand c'est à 100 %, ou est-ce que le 80 % s'applique sur la partie en épidémie sévère? »

- C'est 80 % de la partie qui est ES (25 % de recouvrement des arbres au sol).
- Le pourcentage s'applique à la superficie touchée. Aussitôt qu'il reste moins de 25 % de couvert, on considère qu'il s'agit d'une épidémie sévère, et 80 % de la superficie est touchée et incluse dans le calcul.

« Si on parle de la carence en vieilles forêts, un peuplement qui a 40 % ou 50 % d'atteinte de mortalité, des fois c'est seulement une transition plus rapide vers un stade de forêt de transition plus âgée. Par exemple, s'il y a un 50 % ou 60 % qui va mourir, ça reste que 40 % peut agir pour accélérer les liquidités du peuplement, puis la structure irrégulière d'un peuplement est une des attributs des vieilles forêts qu'on recherche. Ces deux choses sont un peu contradictoires. »

- D'un point de vue faunique, il est vrai que ça répond à des attributs de vieilles forêts, mais d'un point de vue écoforestier, le peuplement est considéré comme réinitialisé. Donc nous, dans nos outils, elle ne compte plus comme une vieille forêt. Le système est fait comme ça.

« Ce système est basé sur des notions d'aménagement écosystémique, des notions de base en écologie des forêts. Il y a beaucoup d'incongruités. On a des carences, la forêt les amène d'une manière naturelle vers des attributs qu'on recherche, puis là, on les réinitialise. »

- Cette façon de faire a été convenue en TGIRT. On pourrait en reparler à une prochaine TGIRT.
- On agit pour la préservation des vieilles forêts. On ne récolte pas les vieilles forêts, sauf si le bois est vraiment en train de se perdre.
- Aussi, il faut souligner le principe d'efficacité : quand la majorité des arbres présents sont jeunes, la forêt est considérée comme jeune.
- La problématique vient de la façon dont les vieilles forêts sont considérées dans les outils actuels.
- Dès que la refonte de la carte Éco aura lieu, le commentaire sera transmis.

« Où est la limite de la ZNH? Sommes-nous dedans à 100 %? »

- Oui, à 100 %.

« Il y a quand même des secteurs qui, selon le critère du seuil de mortalité, pourraient être récoltés. Tant qu'il n'y aura pas de directives autres qui nous permet de récolter dans la ZHR dans un plan de TBE, tout restera là. Dès qu'on aurait une directive qui nous permet de récolter (après 2025), ces récoltes se feraient sur les zones hachurées? »

- Exactement. En 2026, il est possible que d'autres polygones se rajoutent, s'ils respectent la définition et qu'ils respectent les modalités liées au caribou.
- « Il faut donc retourner à cet endroit plus qu'une fois pour récolter le chantier? Il serait préférable de le faire d'un coup pour limiter nos coûts d'exploitation. »
- Très possible qu'il soit nécessaire d'y retourner à plusieurs reprises, en raison de la définition des vieilles forêts. On n'a pas le choix de respecter les normes et modalités.

« Concernant la partie « Ils pourront l'être lorsque la mortalité imminente sera présente ET que la récolte de TBE sera possible dans les ZNR », serait-il de possible de réévaluer à ce moment-là? »

- Ce sera évalué annuellement, puisque à chaque année, il y a une défoliation. Il faut retourner voir les polygones. Si jamais la Table se positionne différemment et qu'il y a des changements au processus, ce nouveau processus sera appliqué.

Proposition de recommandation de la Table

Il est proposé de modifier la phrase : « Ils pourront l'être lorsque la mortalité imminente sera présente (*selon les modalités en vigueur*) et que la récolte de TBE sera possible dans les ZNR. »

La solution proposée par le MRNF est adoptée par la Table.

- [111-61 – 03 AEC – Fosse 9-miles Cascapedia](#)

Le MNRF fait le survol de la fiche.

Interventions

« Dans les préoccupations, il y avait des ruisseaux intermittents qui concernent toutes les zones. À la fin de mes commentaires, j'appliquais une règle de base pour tous les ruisseaux intermittents. »

- Ce commentaire a été classé dans les stratégiques.
- Il a déjà été émis dans le document portant sur les rivières à saumon, déposé au comité Milieux humides et hydriques. Il est maintenant sous considération (« Est-ce que les ruisseaux intermittents bénéficient assez de protection et qu'est-ce qu'on pourrait faire? »). Cet enjeu est déjà analysé au sein de la TGIRT commune.

« Pourquoi les peuplements qui sont réapparus en 2025, qui avaient été prévus en 2022 et qui n'avaient pas été récoltés, vont être récoltables? Il y avait déjà des parcelles qui avait été allumées qui ont été ramassées, et d'autres qui avait été allumées et qui n'ont pas été ramassées. Pourquoi? »

- Lors du nouveau PAFIT, on a reconduit ce qui avait au PAFIO, tout ce qui traînait dans les vieilles consultations, sauf la PRAN 300.
- Il y a deux possibilités : 1) les peuplements n'étaient pas encore trop touchés par la TBE, mais sont maintenant affectés et répondent à la définition; 2) les peuplements étaient très denses mais peu gros, mais de diamètre commercial, et au moment d'aller à l'usine, ils n'étaient pas assez défoliés. On aurait donc pris une chance pour ces peuplements, mais finalement, ils auraient été très affectés.

Proposition de recommandation de la Table

La solution proposée est adoptée par la Table.

- [111-61 – 04 Grande coupe secteur Berry](#)

Le MNRF fait le survol de la fiche.

Interventions

« Advenant que les sources de données changent, qu'on a des données plus précises concernant les milieux humides, est-ce que ces données seront intégrées à la planification? »

- Oui. Les outils sont mis à jour assez fréquemment. Par contre, une fois qu'une coupe est autorisée, on ne revient pas en arrière. Il faut toutefois considérer que le terrain a foi de tout, c'est-à-dire que, si une fois sur le terrain, on remarque de nouveaux éléments, les observations prennent sur les analyses préalables.
- Il est parfois possible de revenir sur une décision si un nouvel élément critique (une nouvelle espèce en danger, par exemple) s'ajoute au portrait.

« Dans les propositions, on parle de 6 mètres, sans circulation. Peut-on être plus généreux? »

- Il y aura des ruisseaux intermittents qui seront protégés par des bandes séparatrices (60 m), mais pas la totalité. On n'a pas le choix de couper le 150 hectares en 6 polygones, et les cours d'eau seront utilisés pour répondre.
- On ne sait pas non plus combien de ruisseaux intermittents se trouvent dans ce secteur.

« Ce secteur-là est une pessière, il faut y aller en bottes d'eau. Il y a de l'eau partout, et elle régule l'écoulement dans la rivière. On a présentement des problèmes d'étiage, alors c'est de se tirer dans le pied que d'aller couper dans ce secteur et ne pas agir avec précaution. »

- Présentement, le secteur ne répond pas à la définition pour la récolte.
- Il s'agit d'un beau massif qui avait un potentiel de coupe partielle. La situation a toutefois changé, les peuplements ont été affectés, mais ne sont pas en danger de mort. Il faut donc suivre le risque de mortalité, et intervenir au besoin. Il faudra agir avec prudence et appliquer les bonnes pratiques pour protéger les milieux humides.

« Quelles sont les autres options à part une coupe à blanc ou une coupe partielle? Pourrait-on faire du jardinage? »

- C'était l'idée à la base, mais la TBE vient changer la donne. Si un peuplement est affecté et que la mortalité rentre, le peuplement est très peu dense. On peut donc soit laisser aller le peuplement, soit récolté avant qu'il ne soit trop tard.
- À ce stade-ci, l'option de coupe partielle est éliminée. C'est l'état de la TBE qui déterminera ce qui sera effectuée dans le secteur.

« Le chemin qui passe au nord et à l'est du secteur est dans le réseau prioritaire. Est-ce qu'il sera réutilisé pour éviter d'ajouter des falaises de cours d'eau? »

- C'est certain que les accès existants seront utilisés.
- François Godin fait le survol des chemins en entretien/réfection et en construction, et montre le chemin déjà existant qui sera utilisé. Il précise que la planification de chemins n'a pas été faite puisqu'il s'agit d'un casse-tête à vérifier sur le terrain. L'image présentée a été réalisée aux meilleures de ses connaissances, mais il confirme que la GGE sera utilisée avec 200 m de part et d'autre pour le placer comme il faut.

« Étant donné que le secteur est collé sur la 299, serait-il plus facile d'y aller l'hiver? »

- Ça va dépendre du chantier tout le tour, parce que le secteur est de 150 hectares. On est souvent là l'hiver puisqu'il s'agit d'un secteur mou, et que l'entretien se fait bien pour l'hiver.
- L'accès via la 299 est problématique puisqu'il y a le ruisseau du Berry, qui peut être un problème d'un point de vue des infrastructures et du pont.

« Quelle est la teneur de l'harmonisation au niveau des chemins? »

- Il y avait une absence de planification, alors on présente les chemins. C'était une question qui avait été soulevée, donc la planification a été réalisée. Il faut noter que cette planification est préliminaire et qu'il faudra absolument marcher sur le terrain pour confirmer les différents chemins.

« Il y a des ruisseaux intermittents à la grandeur du secteur. »

- La planification a été faite surtout d'un côté administratif; il faudra aller marcher le terrain pour voir ce qui est possible de faire. On respecte le 200 m de part et d'autre, c'est des choses qu'on surveille.

« Ces chemins seront-ils permanents? »

- Pour l'instant, ils sont planifiés permanents en raison du VOIC/allègement, puisqu'on doit les annoncer à l'avance, puisqu'ils dépendront du type de sols. S'il faut faire beaucoup d'infrastructures pour faire le transport du bois, ils resteront permanents puisque sinon, les travaux sylvicoles subséquents ne pourront pas s'y rendre.

« Il est très inquiétant qu'on intervienne dans ce milieu. La température du ruisseau a déjà augmenté de 6 degrés. Si vous allez jouer là-dedans, vous allez changer l'hydrodynamie. »

- Ces préoccupations ont déjà été émises au comité et seront notamment abordées dans l'atelier sur les changements climatiques et le régime hydrique. Toutes les informations que nous détenons actuellement sont utilisées. Le but de l'atelier sera de déterminer les pratiques exemplaires selon les nouvelles données scientifiques.

« La température de l'eau est influencée par le bilan radiatif, le type de sols, l'imperméabilité. Chaque petite hausse de la température de l'eau entraîne des perturbations importantes. Il faudrait être proactifs dans la recherche de connaissances pour s'assurer de les intégrer dans nos calculs en foresterie. »

- Ces préoccupations sont pertinentes, mais il ne s'agit pas de l'endroit où les émettre. Avec le temps et les ressources dont on dispose, les préoccupations ont déjà été prises en compte.

Le MRNF ajoutera la planification de chemins de François Godin à la carte et à la fiche, en ajoutant que c'est opérationnel et usage en même temps.

« Pourrait-on décider de laisser de chaque côté des ruisseaux intermittents une zone de 6 m sans circulation, sans récolte? »

- Pour les largeurs de bandes riveraines de ruisseaux intermittents et permanents, les spécialistes ont déjà dit que ce qu'on appliquait au Québec et en Gaspésie était nettement suffisant. Si on laisse des petites bandes avec des arbres debout, les chances sont qu'ils tomberont. Aussi, le déracinement des arbres ameublira le sol autour des cours d'eau, ce qui veut dire plus de sédiments dans les cours d'eau.
- Sur le terrain, on voit que dans certains secteurs, les couches sont adéquates, mais que dans d'autres, elles sont largement exagérées. Il faudrait voir ce qui en est pour le secteur. S'il y a beaucoup de ruisseaux intermittents collés les uns sur les autres, on

ne pourra pas passer entre les ruisseaux, ce qui, de fait, laissera des îlots sur le terrain. On ne se mettra pas en infraction avec le RADF pour aller récolter seulement quelques arbres.

« La préoccupation sur les grands complexes de milieux humides, qui sont des grands réservoirs de biodiversité, pourrait-elle amenée au comité Milieux humides, qui est un lieu où on peut davantage discuter? »

- Comme le Conseil de l'eau Gaspésie-Nord a fait un exercice de catégorisation de ses milieux humides importants, il pourrait y avoir cette même voie-là qui soit effectué.
- Lorsque Guillaume reviendra de son congé de paternité, cet élément pourra être ajouté à l'ordre du jour du comité MHH.

Proposition de recommandation de la Table

La solution proposée est adoptée par la Table, avec l'ajout suivant : « Les séparateurs seront dessinés par l'aménagiste et seront envoyés aux membres de la Table, à titre informatif. » Les membres pourront émettre leurs commentaires, s'il y a lieu, et des ajustements pourront être effectués, au besoin. La planification de la voirie sera également ajoutée sur la cartographie.

- [111-61 – 05 Connectivité et vieille forêt](#)

Le MNRF fait le survol de la fiche.

Proposition de recommandation de la Table

La solution proposée est adoptée par la Table.

- [111-61 – 06 Complexe de milieux humides](#)

Le MNRF fait le survol de la fiche.

Interventions

« Est-ce qu'on prévoit de récolter les milieux humides dans le quatrième secteur dans le bas? On peut donc s'attendre de voir un 20 m apparaître autour des cours d'eau. »

- Oui, selon la réglementation, tous les milieux humides boisés présentés peuvent être récoltés selon la réglementation, qui ne sont pas protégés, qui sont inclus dans la possibilité. Toutefois, selon la couche des milieux humides Canards Illimités et du Ministère, ils sont des milieux humides. Donc oui, le 20 m de bandes riveraines seront ajoutées lors du raffinage.

« Lorsque la probabilité de présence d'un milieu humide est moyenne, est-il déjà arrivé qu'un classement moyen soit changé pour bon après une visite sur le terrain? »

- On ne va pas vérifier les milieux humides de niveau moyen, on ne les regarde pas. Le Ministère n'ira pas faire de visite pour savoir à quel point c'est humide. Les techniciens peuvent rapporter si c'est humide ou non, mais des tests ne sont pas effectués de façon systématique. La réglementation permet quand même la récolte, même si un secteur passe de moyen à bon.
- Pour la caractérisation des milieux humides, il faut vraiment des personnes spécialisées. Ce n'est pas donné à n'importe qui. On ne peut pas envoyer n'importe qui pour accomplir cette tâche.

« Les Conseil de l'eau Gaspésie-Nord et Sud offrent leurs services à la TGIRT pour visiter les milieux humides et procéder à la caractérisation. »

- Ça fait en effet partie des actions à réaliser par la TGIRT; c'est traité au comité MHH.

Proposition de recommandation de la Table

La solution proposée est adoptée par la Table.

Harmonisation opérationnelle

- [111-61 – Classement des préoccupations opérationnelles](#)

Chantier BALRA (Secteur Berry) et Chantier HUARD (Branche Saumon)

François Godin explique que la raison pour laquelle il n'y a pas de chemin est qu'une visite terrain est nécessaire.

Interventions

« Il y a deux fosses (12 milles et 12,5 milles) sur la rivière. »

- Aucun pont n'est prévu. Cet espace semble trop enclavé, plusieurs secteurs seront retirés de la planification puisque leur récolte serait trop coûteuse. Les autres seront du débardage longue distance, donc aucune construction de chemin n'est prévue pour l'instant (à confirmer sur le terrain).

« Parmi ces polygones, lesquels disparaîtront? »

- Il y a un polygone qui demeure (celui en plein centre); il y a beaucoup de pentes D et E, et il a un accès. Il y en a effectivement plusieurs qui seront retirés, mais il en restera.

« Pourrait-il être pertinent de bonifier la couche d'enclavé, pente forte, etc., à l'interne pour ce secteur-là? N'y a-t-il pas déjà eu un exercice fait avec le Lidar par le forestier en chef? »

- Pour la transmission au forestier en chef, une couche a été faite, consultée et travaillée.
- L'exercice a été fait avec le Lidar et a été présenté à la dernière TGIRT. C'est sûr qu'avec les nouvelles informations, ce serait pertinent de la mettre à jour. Toutefois, on ne peut pas modifier ce qui a déjà été envoyé au forestier en chef.

« La décision de la mise en motif de non révolte sera prise en fonction des volumes et des coûts de voirie. On ne peut pas dire que ça va être mis en motif de non récolte tant qu'il n'y a pas eu de visite terrain et d'une planification plus précise. »

Proposition de recommandation de la Table Chantier Balra

La solution proposée est adoptée par la Table.

La solution finale fera l'objet d'un échange courriel

Proposition de recommandation de la Table Chantier Huard

La solution proposée est adoptée par la Table.

La solution finale fera l'objet d'un échange courriel

<p>6. Retour sur les harmonisations PAFIO 2023-11</p>	<p>Harmonisation des usages</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>PAFIO 2023-11 – Zec Bonaventure</u> <p>Le MNRF fait le survol de la fiche.</p> <p><u>Interventions</u></p> <p>Aucune intervention.</p> <p><u>Proposition de recommandation de la Table</u></p> <p>La Table accepte le report de l'harmonisation de cette fiche.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>PAFIO 2023-11 – Farm Lake</u> <p>Le MNRF fait le survol de la fiche.</p> <p><u>Interventions</u></p> <p>Aucune intervention.</p> <p><u>Proposition de recommandation de la Table</u></p> <p>La Table accepte le report de l'harmonisation de cette fiche.</p>
<p>7. Fin de la rencontre</p>	<p>La rencontré est levée vers 12h10.</p>

Tableau de l'ensemble des suivis de la TLGIRT 111-61

Mandats / suivis	Par	Provient de - Date de rencontre
À ajouter au Comité MHH : préoccupation sur les grands complexes de milieux humides	Comité MHH	2025-04-10
Report des fiches d'harmonisation sur les secteurs à contrainte	TGIRT	2025-04-10